

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DU GROUPE ET DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Département relations et innovation sociales

Paris, le 5 juillet 2022

**Extrait des délibérations  
du Comité Unique de l'Établissement Public  
du 04/07/2022**

\*\*\*\*\*

**Point 2 : projet de décret modifiant le décret n° 98-596 du 13 juillet 1998 relatif aux instances de concertation propres à la Caisse des Dépôts**

\*\*\*\*\*

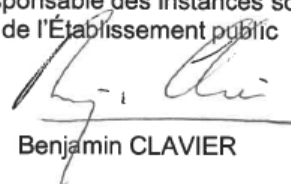
Le Comité Unique de l'Établissement Public (CUEP) s'est réuni sous la présidence de la directrice adjointe des ressources humaines du Groupe et de l'Établissement public, représentant le directeur général, le 4 juillet 2022 à 14h30.

Le Comité a été en capacité de délibérer valablement.

Le recueil des votes sur le point 2 de l'ordre du jour concernant le projet de décret modifiant le décret n° 98-596 du 13 juillet 1998 relatif aux instances de concertation propres à la Caisse des Dépôts est le suivant :

**Contre : 14 voix : UNSA (6) - CFDT (4) - CGT (2) - SNUP (1) - CFE-CGC (1)**

Le responsable des instances sociales  
de l'Établissement public



Benjamin CLAVIER